

<b>Zeitschrift:</b>	Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
<b>Herausgeber:</b>	Office national suisse du tourisme
<b>Band:</b>	23 (1963)
<b>Rubrik:</b>	Campagne de médiation en faveur des victimes de l'épidémie de typhoïde de Zermatt

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VI. CAMPAGNE DE MÉDIATION EN FAVEUR DES VICTIMES DE L'ÉPIDÉMIE DE TYPHOÏDE DE ZERMATT

Après l'épidémie typhique de Zermatt, en mars 1963, plusieurs autres régions touristiques suisses ont réclamé énergiquement l'ouverture d'une action de réparation et de dédommagement, au nom du pays tout entier. Le Conseiller fédéral, prof. Dr H. P. Tschudi transmet à l'Office national suisse du tourisme ainsi qu'à la Société suisse des hôteliers, avec pressante recommandation, le projet d'un large geste d'apaisement élaboré par le Dr Max Trösch, président du Tribunal cantonal bernois, à l'égard des lésés. Tant l'ONST que la SSH y acquiescèrent immédiatement et décidèrent, suivant le plan de l'initiateur, d'offrir d'une part aux 450 personnes atteintes par l'épidémie de Zermatt le voyage gratuit en Suisse et un séjour de vacances de 20 jours, également gratuit, dans une station suisse de leur choix; d'autre part, de couvrir les frais de médecin, d'hospitalisation et de convalescence encourus du fait de l'infection, cela en dehors de toute procédure juridique. Il était toutefois bien entendu que chacun des intéressés conservait toute faculté d'opter pour la voie de justice.

L'Office national suisse du tourisme s'est chargé, en étroite collaboration avec la Société suisse des Hôteliers, la Fédération suisse du tourisme, l'Association suisse des directeurs d'offices de tourisme, la commune de Zermatt et le canton du Valais, la Swissair, les Chemins de fer fédéraux suisses, l'Administration fédérale des PTT et celles des Chemins de fer privés, de mener à bien cette action de compensation. Jusqu'à maintenant (6 mars 1964) environ 60% des victimes de la typhoïde ont bénéficié de ces séjours gratuits ou ont accepté – comme par exemple une partie des employés d'hôtel étrangers – une indemnisation forfaitaire.

Le Dr M. Trösch fut le promoteur de l'action de médiation, qu'il a su conduire au succès par ses habiles interventions. Un fonds spécial de dédommagement, au montant d'un million de francs, fut mis à disposition par le canton du Valais et la commune de Zermatt, avec garantie de la Confédération en cas de déficit. Cette action arrive pratiquement à son terme; elle a entraîné une dépense de Fr. 870 000.–.

De nombreux témoignages de reconnaissance nous démontrent que ces actions, à côté des satisfactions personnelles offertes aux lésés, ont contribué à maintenir la bonne réputation touristique de la Suisse.